

Le collectif des parents d'élèves
et les représentants élus des parents d'élèves
École Le Corbusier
Maison Radieuse
44400 Rezé

Madame Aurélie Filippetti
Ministre de la culture et de la communication
Ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Rezé, le 21 novembre 2013

Objet : Projet de fermeture de l'école maternelle Le Corbusier de Rezé en 2014

Madame la Ministre,

Les parents d'élèves de l'école maternelle Le Corbusier de Rezé, les habitants de la Maison Radieuse et du périmètre scolaire, sollicitent par la présente une intersession du Ministère de la Culture auprès des autorités compétentes, notamment le Ministère de l'Éducation, afin d'assurer la pérennité de l'école aujourd'hui menacée de fermeture définitive par la Directrice Académique de Loire-Atlantique.

Formulé en juin dernier lors d'une réunion avec les enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves, ce projet serait mis en œuvre dès la rentrée 2014.

Nous ne pouvons accepter une telle décision. Le caractère atypique de cette école mérite en effet, une attention particulière. De nombreux arguments permettent d'espérer la prise en compte de la singularité de cet établissement scolaire :

- l'école Le Corbusier fait partie intégrante de la « Maison Radieuse », elle a été construite en 1954-1955 sur le toit terrasse de l'immeuble, à la demande de la Mairie de Rezé ;
- Elle est depuis 60 ans une composante essentielle du projet de vie de l'immeuble. Elle participe sans nul doute à sa cohésion sociale et répond pleinement au projet souhaité par Le Corbusier qui en son temps et d'une manière visionnaire en faisait un vecteur essentiel de ce que l'on nommerait aujourd'hui la mixité sociale,
- la vie collective, sociale et intergénérationnelle de la Maison Radieuse est très forte et les habitants sont très attachés à leur école, elle favorise un « mieux vivre ensemble » ;
- la « Maison Radieuse » est la deuxième « Unité d'habitation de grandeur conforme » après Marseille. La notion de « grandeur conforme » accolée à « Unité d'habitation » est expliquée par Le Corbusier comme étant la taille suffisante atteinte par une unité d'habitation, en nombre d'habitants, permettant de mutualiser le sol pour le faire devenir un parc mais aussi d'y installer une école et des services. L'école de l'unité de Rezé est aujourd'hui le dernier service public encore en place après la disparition de la poste en 2001 ;
- Une des spécificités de la Maison Radieuse à Rezé est la mixité sociale des habitants. En effet, elle est composée pour plus de la moitié de logements sociaux. L'école accueille une dizaine de nationalités et des profils sociaux qui vont des plus défavorisés au cadre supérieur : elle a un fort pouvoir d'intégration de populations très variées.

– La Maison Radieuse est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1965 et est classée depuis 2001. Un nouveau dossier d'inscription des oeuvres de Le Corbusier au Patrimoine mondial de l'Unesco est en cours de constitution. A ce titre, nous estimons que l'école et son usage par les habitants représentent parfaitement la notion de patrimoine immatériel.

– L'oeuvre de Le Corbusier est visitée, relue, jalosée, critiquée, surveillée même et représente un maillon important du tourisme culturel du XX^e siècle. Lors des Journées du patrimoine les parents ouvrent les portes de l'école aux visiteurs curieux. En moyenne, 1400 visiteurs par an ont été accueillis.

Nous avons d'ores et déjà reçu à ce jour plusieurs lettres de soutien pour sauvegarder cette école : La Fondation Le Corbusier, la Fédération Européenne des Associations d'Habitants des Unités d'Habitation de Le Corbusier, des habitants du quartier et d'ailleurs.

Monsieur Gilles Retière, Maire de Rezé, nous accorde son soutien et a réaffirmé son attachement à cette école et à ses spécificités, il en a fait part par courrier à la Directrice Académique de Loire-Atlantique en mai dernier.

Conscients des contraintes liées aux prérogatives de chaque ministère, nous ne doutons pas pour autant de l'attachement que vous portez à cet héritage vivant qu'est l'oeuvre de Le Corbusier et espérons vivement votre soutien pour le maintien de notre école.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération et recevoir l'assurance de notre attachement au service public de l'éducation.

Virginie Bourget - fcpe
Sandrine Panhaleux - fcpe
Représentantes élues des parents d'élèves de l'école maternelle Le Corbusier et
Le collectif des parents d'élèves

Copie :
Monsieur le Premier Ministre
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
Direction Académique des Services Départementaux
Gilles Retière, Maire de Rezé
Dominique Raimbourg, Député
Françoise Verchère, Conseillère Générale
Fondation Le Corbusier
Fédération Européenne des Associations d'Habitants des Unités d'Habitation